N° 2562 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 1er Février 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, rue Jean-Lebas, 21 bis
TOURCOING, rue Centre, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 50 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues dans les bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 30

Téléphone

L'ENSEIGNEMENT DE La Prévoyance

On sait que le Ministre des finances et la Commission du budget, d'accord avec la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, avaient résolu de consacrer une somme importante pour majorer les petites retraites des déposants à la Caisse nationale de la vieillesse. Le ministère de demain, quel qu'il soit, voudra sans doute présenter un projet du même genre.

Ce crédit des retraites deviendrait une partie intégrante de nos budgets annuels. Il pourrait s'augmenter les années suivantes et il appellerait de plus en plus les travailleurs prévoyants à porter leurs modestes épargnes à la Caisse des retraites pour la vieillesse, — institution jusqu'à présent si mal connue, bien qu'elle soit au coin du qual, et dont si peu de personnes qui encore apprit le chemin.

On assure que la Caisse des retraites pour la vieillesse, qui fonctionne à la caisse générale des Dépôts et Consignations, n'a pas un désir extrême de se faire mieux connaître; elle préférerait vivre dans une demi-sécurité, répandant ses bienfaits avec discrétion, parce que ce service des petites retraites lui impose de lourdes charges, des soins minutieux, et qu'elle est mal outillée pour remplir ce devoir social : elle serait d'ailleurs toute disposée de s'en acquitter avec la plus grande sollicitude si on lui en donnait les moyens.

Où les lui donnera-t-on, sinon, si le système, s'établit et se développe. Dans la pensée du ministre des finances, ce principe de majoration des petites retraites pourrait, et se développant, rendre inutiles ces vastes projets d'une assistance vraiment redoutable, par lesquels on pense assurer des retraites à toute la masse des travailleurs. On commencerait par augmenter dans une certaine proportion les retraites des vieillards arrivés à l'âge de soixante-dix et de soixante-cinq ans; et qui, depuis quinze ans, versent, sur leur livret, leur obole à la caisse de prévoyance. Ceux-là ont en effet donné un témoignage de discipline, de régularité et de sagesse sociale qui mérite bien la récompense civique que l'on propose pour eux.

Mais quand on examine avec soin un projet aussi recommandable, diverses objections se présentent bientôt. D'abord il y a parmi ces petits rentiers, ces humbles retraités, qui travaillent pour le plus grand nombre, de 1 à 60 francs, qui touchent, en moindre nombre, des pensions de 100, 200, de 250 francs. Il y a des personnes qui ne sont nullement malheureuses, qui ont du bien ailleurs, et que la libéralité d'un oncle ou d'un parrain a fait ainsi rentiers, par un cadeau d'étrennes ou de Noël, ou déposant une petite somme en leur nom, au coin du qual. Ceux-là recevront-ils aussi la majoration promise? Et si on essaie de faire un choix entre les diverses catégories, comment s'y prendra-t-on pour admettre les uns, pour exclure les autres?

Ensuite, on n'en vue, pour le moment, que les vieillards de soixante-cinq ans au plus, qui ont versé du pour lesquels on a versé à la caisse depuis quinze ans au moins.

Et pour les autres, on ne fait donc rien? On ne leur vient pas en aide? Tous ceux qui depuis quinze ans, n'ont pu prélever sur leur travail petite pièce somme qui pour un grand nombre de déshérités de la vie apparaîtrait comme un trésor, ceux-là n'auront point de part aux libertés de la République et de la patrie? Mais ce sont les plus à plaindre; les retraités de la caisse de la vieillesse sont à leurs yeux d'un ordre fortunés, des vaguers, j'allais dire des capitalistes. On viendra au secours de ceux qui ont déjà quelque chose, on négligera seulement ceux qui n'ont rien du tout!

Il est facile de comprendre par ces simples réflexions combien le projet de M. le ministre des finances peut prêter à la critique. Nous ne disons pas qu'il faut abandonner ce projet, au contraire; il faut le voter, il faut le mettre en pratique et chercher à améliorer dans les budgets qui viendront, pour tout ce qui peut rendre de réformateurs intelligents et de moralistes éclairés, de distinguer le fort et le faible des projets qu'ils se proposent de mettre en œuvre. C'est ainsi que l'esprit de progrès pénètre et marche, d'expérience en expérience, vers le mieux, vers le relatif toujours plus complet. Cela est généralement préférable à ces plans gigantesques où l'on se propose de changer en une seule fois la face du monde.

Au fond, quand il s'agit de prévoyance, c'est à l'éducation même de l'esprit public qu'il faut s'adresser, si l'on veut obtenir des résultats positifs.

On a beau offrir les plus séduisants systèmes d'épargne, de retraite et d'assurance à des personnes qui ne pensent pas au lendemain et qui vivent au jour le jour, notre proverbe dit-il, ce que c'est que de lendemain? La jeunesse est imprévoyante par nature, et l'homme est pendant toute sa vie un jeune homme, un enfant, même sous les cheveux blancs. Il ne songe pas à ce que l'avenir peut lui réserver de peines et d'adversités. Il pensera même à notre proverbe dit-il, ce que c'est que de lendemain? La jeunesse est imprévoyante par nature, et l'homme est pendant toute sa vie un jeune homme, un enfant, même sous les cheveux blancs. Il ne songe pas à ce que l'avenir peut lui réserver de peines et d'adversités. Il pensera même à notre proverbe peut-être! Cette ignorance, cette imprévoyance ne sont-elles pas des vertus du cœur humain et les plus douces compagnes de notre passage sur la terre!

Pourtant, il est clair que nous ne pouvons pas faire de l'imprévoyance la règle pratique de la vie et de la société. Elle est toujours suffisamment sa part chez un peuple optimiste, généreux et bon enfant, qui se prodigue sans compter. On a dit avec raison que la faculté de prévoir est en rapport direct avec le développement de l'instruction et de l'éducation. La sauvage est d'être la plus imprévoyant qu'on puisse imaginer; il ne prévoit pas qu'il aura faim le soir, quand il a bien gangé le matin. Qu'est-ce nulle part plus imprévoyant que dans les familles pauvres et sans ressources comme sans instruction. La prévoyance qu'elles pourraient avoir est d'ailleurs de si peu de poids, qu'elle ne fixe pas un moment leur attention par l'extrême modicité d'un résultat insignifiant. Tandis que plus on s'élève dans les sphères où règnent l'aisance, l'instruction et l'éducation, plus on y rencontre des vues étendues et des méthodes solides de prévoyance à longue portée.

Il faudrait expliquer tout cela non pas sèchement, mais avec générosité et largeur d'esprit dès les années de l'école primaire. On accoutumerait peut-être les enfants, les jeunesses, à comprendre ce que c'est que l'épargne, la prévoyance, l'assurance contre les risques de la vie et contre les rigueurs de la vieillesse, tout en respectant et en cultivant ce qu'il y a en eux de noble généreosité et de fière confiance dans l'avenir. Ne faisons pas de toute la vie jeune et généreuse française des calculateurs de gros sous, et des épargneurs de bouts de chandelle. Ayons une plus haute idée de prévoyance pour ce grand pays qui a son rôle à tenir dans la politique de l'Univers et dans le développement moral et esthétique de la civilisation du genre humain. Un tel rôle ne peut point se passer de l'esprit de générosité, de désintéressement et même de sacrifice. Il faut savoir, à un moment donné, quand il le faut, pour la France, sacrifier son argent, son temps, son repos pour une tête. Nous l'avons toujours sur cher nous; et plaise au ciel que nous ne désapprenions pas cette science qui est, après tout, une forme supérieure de prévoyance nationale.

*

Mais nous sommes persuadés que les différents aspects de ces vérités morales peuvent parfaitement s'expliquer à la jeunesse et surtout à la jeunesse française. Il n'y a pas là de contradiction et d'incompatibilité. Les principes et les cours jeunes sont admirablement faits pour embrasser ces pensées et ces sentiments dans toute leur grandeur. On apprendrait aux enfants, à l'école du village ou de la ville, qu'il existe des caisses de retraite et des institutions de prévoyance, dont on retire les précieux avantages et on leur montrerait les principaux fruits élémentaires de ces institutions sans oublier nullement de cultiver en eux la générosité, l'amour de leur histoire nationale et la religion du patriotisme. On mettrait ainsi la discipline de l'épargne quotidienne à côté de la spontanéité enthousiaste et de l'ardeur désintéressée pour les plus nobles causes et tout cela se fondrait dans une forme de prévoyance supérieure. Nos institutions, nos maîtres d'école, suivant le bel exemple d'autrefois, ne sont pas, certes, incapables de comprendre ainsi leur mission éducative.

Le jour où nous aurons une démocratie animée d'un tel esprit, nous serons bien transformés pour l'avenir. Nos caisses de retraites et nos institutions de prévoyance auront leur vraie base dans l'éducation des mœurs et dans la formation des caractères. Pouvons-nous signaler ce point de vue en même temps au ministre du Commerce et de l'Industrie, qui est aussi chargé plus particulièrement du ministère de la prévoyance sociale? De l'accord de ces deux ministères, nous attendrons les effets les plus précieux et les plus puissants. Mais si on oublie de faire l'éducation de la prévoyance, on peut établir toutes les caisses de retraite que l'on voudra au coin du qual, on peut leur édifier un temple au milieu de la place de la Concorde, le culte de la prévoyance n'aura pas de fidèles et le chemin de nos caisses demeurera toujours ignoré du plus grand nombre de nos concitoyens.

Jules MARTIN.

La désunion socialiste

On lit dans le *Travailleur* :

A Roubaix, nous en avons été obligés de faire de la lutte impitoyable des textes et des recherches de textes pour nous rendre compte de ce qui se passe dans l'industrieuse et démocratique ville.

Que de traitres et de traitres, mon Dieu, dans ce Parti ouvrier! Tous les membres du parti finiront par y passer pour peu que cela continue.

Le grand traître et complice de jour, c'est sans doute le citoyen Hervé Mitbo, adjoint au maire de Roubaix.

Conseiller prud'homme sortant, le citoyen Mitbo a été désigné par le Parti ouvrier qui l'a opposé le citoyen C. Quenoy.

Après avoir obtenu au premier tour de scrutin la majorité des suffrages, le citoyen Mitbo ne s'est pas présenté au second tour, prétendant qu'il était dit et que le ballottage avait été proclamé à tort.

Le *Travailleur* appelle cela un fait sui, la prétention de son ancien ami :

Hervé Mitbo prétend avoir été élu au premier scrutin et avoir gagné le ballottage absolu, qui, selon l'L de 1892 est réservé à la seule liste qui a eu de 20 voix, ayant été obtenu par le parti ouvrier. Or, il n'y a pas eu de ballottage.

Pourtant, il est clair que nous ne pouvons pas faire de l'imprévoyance la règle pratique de la vie et de la société. Elle est toujours suffisamment sa part chez un peuple optimiste, généreux et bon enfant, qui se prodigue sans compter. On a dit avec raison que la faculté de prévoir est en rapport direct avec le développement de l'instruction et de l'éducation. La sauvage est d'être la plus imprévoyant qu'on puisse imaginer; il ne prévoit pas qu'il aura faim le soir, quand il a bien gangé le matin. Qu'est-ce nulle part plus imprévoyant que dans les familles pauvres et sans ressources comme sans instruction. La prévoyance qu'elles pourraient avoir est d'ailleurs de si peu de poids, qu'elle ne fixe pas un moment leur attention par l'extrême modicité d'un résultat insignifiant. Tandis que plus on s'élève dans les sphères où règnent l'aisance, l'instruction et l'éducation, plus on y rencontre des vues étendues et des méthodes solides de prévoyance à longue portée.

Il faudrait expliquer tout cela non pas sèchement, mais avec générosité et largeur d'esprit dès les années de l'école primaire. On accoutumerait peut-être les enfants, les jeunesses, à comprendre ce que c'est que l'épargne, la prévoyance, l'assurance contre les risques de la vie et contre les rigueurs de la vieillesse, tout en respectant et en cultivant ce qu'il y a en eux de noble généreosité et de fière confiance dans l'avenir. Ne faisons pas de toute la vie jeune et généreuse française des calculateurs de gros sous, et des épargneurs de bouts de chandelle. Ayons une plus haute idée de prévoyance pour ce grand pays qui a son rôle à tenir dans la politique de l'Univers et dans le développement moral et esthétique de la civilisation du genre humain. Un tel rôle ne peut point se passer de l'esprit de générosité, de désintéressement et même de sacrifice. Il faut savoir, à un moment donné, quand il le faut, pour la France, sacrifier son argent, son temps, son repos pour une tête. Nous l'avons toujours sur cher nous; et plaise au ciel que nous ne désapprenions pas cette science qui est, après tout, une forme supérieure de prévoyance nationale.

*

Mais nous sommes persuadés que les différents aspects de ces vérités morales peuvent parfaitement s'expliquer à la jeunesse et surtout à la jeunesse française. Il n'y a pas là de contradiction et d'incompatibilité. Les principes et les cours jeunes sont admirablement faits pour embrasser ces pensées et ces sentiments dans toute leur grandeur. On apprendrait aux enfants, à l'école du village ou de la ville, qu'il existe des caisses de retraite et des institutions de prévoyance, dont on retire les précieux avantages et on leur montrerait les principaux fruits élémentaires de ces institutions sans oublier nullement de cultiver en eux la générosité, l'amour de leur histoire nationale et la religion du patriotisme. On mettrait ainsi la discipline de l'épargne quotidienne à côté de la spontanéité enthousiaste et de l'ardeur désintéressée pour les plus nobles causes et tout cela se fondrait dans une forme de prévoyance supérieure. Nos institutions, nos maîtres d'école, suivant le bel exemple d'autrefois, ne sont pas, certes, incapables de comprendre ainsi leur mission éducative.

Le jour où nous aurons une démocratie animée d'un tel esprit, nous serons bien transformés pour l'avenir. Nos caisses de retraites et nos institutions de prévoyance auront leur vraie base dans l'éducation des mœurs et dans la formation des caractères. Pouvons-nous signaler ce point de vue en même temps au ministre du Commerce et de l'Industrie, qui est aussi chargé plus particulièrement du ministère de la prévoyance sociale? De l'accord de ces deux ministères, nous attendrons les effets les plus précieux et les plus puissants. Mais si on oublie de faire l'éducation de la prévoyance, on peut établir toutes les caisses de retraite que l'on voudra au coin du qual, on peut leur édifier un temple au milieu de la place de la Concorde, le culte de la prévoyance n'aura pas de fidèles et le chemin de nos caisses demeurera toujours ignoré du plus grand nombre de nos concitoyens.

Jules MARTIN.

L'amnistie dans notre région

Le Réveil du Nord signale les condamnés de notre région qui bénéficieront de l'amnistie :

Ce sont :

1. M. Gosselin, ancien instituteur, ancien secrétaire de la mairie de Caudry, condamné à un an de prison, par la cour d'assises du Nord, au mois d'août 1894, et qui est actuellement détenu à la prison de Béthune.

2. M. Jules Breton, de Cambrai, jeune homme de vingt ans, qui fut condamné à deux ans de prison pour un article paru dans le journal le *Parti socialiste*.

3. M. Jouvenel, ex-gérant du *Réveil du Nord*, qui purge actuellement à la Maison d'arrêt de Lille une peine de quatre mois d'emprisonnement pour injures envers les ouvriers mineurs qualifiés de faux-frères par le journal socialiste.

L'art. 2 de la loi votée lundi à la Chambre ayant exclu des bénéfices de l'amnistie les délits de diffamation et d'injures envers les particuliers, le *Réveil* se demande si M. Jouvenel sera atteint par cette exclusion. Il ajoute pourtant que rien, par'le 1 4 de la même loi amnistiant les délits et contraventions se rattachant à des faits de grève.

Ajoutons que la nouvelle loi aura pour effet de faire disparaître des casiers judiciaires la mention de toutes condamnations pour faits politiques, de presse ou de grève. C'est ainsi que les ouvriers condamnés lors de la dernière grève du Pas-de-Calais, bénéficieront de cette mesure.

Protectionnisme et libre-échange

M. Ferdinand Lemaire, agriculteur à Les Marets, nous demande l'insertion de la lettre suivante qu'il adresse à l'un de nos confrères de Reims :

Les Marets, le 15 janvier 1895.

Monsieur,

Permettez-moi de faire quelques réflexions au sujet de votre article sur deux mots votre estimable journal du 9 qu'un ami m'envoie.

Sous ce titre : *L'agriculture*, vous parlez d'un nouveau journal qui va naître à Paris et dans lequel vous en conclusez que l'agriculture est plus protectionniste que libre-échangiste.

Je vous dirai que si l'agriculture qui soit protectionniste : il existe sur ses convenances de conserver le statu quo. Mais, en vertu que l'industrie est bien plus protégée que l'agriculture, seulement, il y a cette différence : c'est que l'agriculture est obligée de protéger son produit, le travail national tout cet et, bande vous l'indique, ne l'est que pour les ces cette qu'elle a vendu, et qu'elle ne peut pas protéger les produits qu'elle doit acheter de l'étranger.

La marine marchande elle-même qui a tant crié contre le projet de loi qui devait lui accorder primes à l'État pour lui permettre de lutter contre les primes étrangères. Voilà cependant de la protection, je crois.

Je ne vois de vraie libre-échangiste en France que quelques rares partisans de votre pays, qui, qui tiraient seulement avec l'étranger, et qui demandent au budget — il faut bien vivre et le budget ne peut pas vivre sans impôts — de compenser les deux choses : l'augmentation de leur traitement et la diminution du prix des denrées alimentaires et autres, sans se soucier si cet étranger qui, par le principal contribuable en France, pourra trouver à importer des augmentations d'impôts et des diminutions de revenus.

Maxime : « Vivons bien d'abord, pour vivons après. Seulement comme ces derniers qui tiennent de temps pour partir à Secrin, et que sortent ils manent plus fraîchement : parole et la plume sans les cultivons, ils tout beaucoup plus le brait, ce qui le t'ecoire plus nombreux qu'il ne le sont en réalité.

Et l'Angleterre, direz-vous, ne pratique que libre-échangiste. Tout le monde devient libre-échangiste — et surtout les cahiers tiers.

En effet, les cahiers tiers ayriliant et soulèvent ceux et se demande si l'état présente-t-il, ne vaudrait pas mieux le libre-échange, absolu, ne pas le protéger, ne pas le protéger, ne pas porter les intérêts en les, à tous les produit étranger, qui monopole pétrine en France. Et est bien sûr tout, que les ruiniraient dépêchement ne pas porte en s'opprimant les droits d'octroi.

Chacun a du travail comme il le pourrait, et il ne pas, même avec de grandes conditions, ne satisfait — (qui ne [illegible] étrangères travail exagéré — ils l'ont dit et ils le diront encore) ils ne pas, ils ne pas, ils ne pas,